

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session

Centre International de Conférences, Genève (Suisse), 3 - 7 July 2006

ORGANISATION DE LA SESSION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. La Commission du Codex Alimentarius tiendra sa vingt-neuvième session au Centre International de Conférences de Genève (Salle I), 15 rue Varembe, Genève (Suisse), du lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet 2006. La séance d'ouverture est fixée au lundi 3 juillet à 10 heures. Les inscriptions seront ouvertes à partir de 8 heures 30 au Bureau de la réception dans l'entrée principale, au rez-de-chaussée du même bâtiment. L'adoption du rapport aura lieu le vendredi 7 juillet dans l'après-midi.
2. La session est ouverte aux États Membres et aux Membres associés de la FAO et de l'OMS qui sont membres de la Commission, ainsi qu'aux observateurs. Les États Membres et les Membres associés des deux organisations qui ne sont pas membres de la Commission du Codex Alimentarius peuvent participer en qualité d'observateurs. La session est également ouverte au public en fonction des places disponibles, et à la presse.
3. Les frais de participation aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les frais de voyage des délégations des Membres de la Commission et des observateurs sont à la charge des gouvernements ou des organisations. Il est également rappelé aux participants qu'ils doivent réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel.
4. Les membres de la Commission participant à la session disposent d'un représentant, qui peut être accompagné d'un ou de plusieurs suppléants et conseillers. Aucun délégué ne peut représenter plus d'un État Membre ou Membre associé.
5. Les personnes qui souhaitent participer à la session sont invitées à consulter le **Guide à l'usage des délégués** pour plus d'informations sur les installations et services disponibles au CICC.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion du Codex sont disponibles sur Internet, à l'adresse suivante : www.codexalimentarius.net

DISPOSITIONS CONCERNANT LES MÉDIAS

6. Les membres de la presse sont invités à prendre contact avec les bureaux de presse de la FAO et de l'OMS pour l'accréditation des journalistes:

FAO: M. John Riddle
Service Actualités
Division de l'information
Tél: +39 06 570 53259
+39 348 257 2921 (portable)
Courriel: john.riddle@fao.org

OMS: M. Gregory Hartl
OMS/SDE
Tél : +41 22 791 4458
+41 79 203 6715 (portable)
Courriel: hartlg@who.int

LANGUES

7. La session se déroulera en anglais, arabe, chinois, espagnol et français, avec interprétation simultanée dans chacune des langues.

HEURES DES RÉUNIONS ET CALENDRIER ET ÉLECTION DU BUREAU

8. La Commission se réunira normalement de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, à l'exception du premier jour lorsque la session du matin commence à 10 heures.

9. Le calendrier provisoire a été distribué avec l'ordre du jour provisoire de la session et figure à l'appendice du présent document.

10. Du fait que selon le Règlement intérieur de la Commission régissant la composition du Comité exécutif, celui-ci ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays (Article V.1), les élections auront lieu comme suit:

Ordre chronologique	Élections	Éligibilité
1.	Élection du président	Délégués de tous les États Membres.
2.	Élection des vice-présidents	Délégués de tous les États Membres à l'exception du pays du président.

11. Le calendrier pour la présentation des candidatures et l'élection du Bureau figure à l'appendice du présent document.

APPENDICE

**CALENDRIER PROVISOIRE
PARTIE I – PARTIE VII**

DATE	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
Lundi 3 juillet	1-3, 15, 4-7
Mardi 4 juillet	8-12
Mercredi 5 juillet	13, 14, 16, 17
Jeudi 6 juillet (matin)	(si nécessaire)
Vendredi 7 juillet (après-midi)	18 (Adoption du rapport)

PROJET DE CALENDRIER POUR L'ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION

	OUVERTURE DES CANDIDATURES	CLÔTURE DES CANDIDATURES	SCRUTIN SECRET (LE CAS ÉCHÉANT)
Président:	Lundi, 13 heures	Mardi , 12 heures	Mardi ,17 h 30
Vice-Présidents:	Mercredi, 9 h 30	Mercredi, 15 heures	Mercredi, 17 h 30